

Orléans, le **26 JUIL. 2021**

La Préfète du Loiret  
À  
Monsieur le Président  
Du Conseil régional Centre – Val de Loire  
9 rue Saint-Pierre Lentin  
45041 ORLEANS

Objet : CDPENAF – Avis de compensation collective agricole  
Projet d'aménagement du lycée d'enseignement général, technologique et professionnel de  
Châteauneuf sur Loire

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de construction du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel sur la commune de Châteauneuf sur Loire a fait l'objet d'une étude préalable, présentant la proposition de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Les mesures de compensation collectives agricoles ont été validées par voie de consultation électronique sur la période du 26 novembre au 7 décembre 2020 et un avis favorable du Préfet du Loiret a été rendu le 24 décembre 2020 sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricoles proposées.

Vous avez sollicité la CDPENAF en date du 10 juin 2021 pour une modification de la mesure n°1 qui visait initialement la mise en place d'un outil d'abattage de volailles. Il est proposé de conduire à la place une étude de faisabilité pour un outil d'abattage sur ovins et bovins. La CDPENAF a émis un avis favorable pour cette modification lors de la visioconférence du 24 juin 2021.

Pour ma part, j'observe que le projet a été étudié dans le respect chronologique du processus « Éviter, Réduire, Compenser » prévu par les textes. Au vu de cette constatation et de l'avis de la CDPENAF, j'émet un avis favorable à la modification de la mesure présentée.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Pour le secrétaire général absent,  
Le secrétaire général adjoint,

  
Christophe CAROL